



CTSD du 22 septembre 2017

Motion présentée par la FSU

Contrats Aidés

A cette rentrée, l'annonce brutale de 23 157 suppressions d'emplois aidés dans l'Education nationale a eu des répercussions immédiates dans les écoles, les collèges et les lycées, où les contractuels en CUI-CAE interviennent sur de nombreuses missions, indispensables au bon fonctionnement du service public d'éducation : aide administrative à la direction et au fonctionnement de l'école, accompagnement des élèves en situation de handicap, aide aux activités, aide aux devoirs, surveillance... L'école ne peut se passer de ces missions aujourd'hui.

Ces personnes ont appris dans le courant de l'été que leur contrat ne serait pas renouvelé, et celles dont le contrat est encore en cours n'ont aucune garantie pour l'avenir car le gouvernement a annoncé la fin des emplois aidés pour 2018.

Nous déplorons et dénonçons ce traitement fait aux personnels sur contrats aidés.

A l'école, la suppression d'un emploi a des conséquences désastreuses car des missions ne peuvent plus être assurées. Sans aide à la direction et au fonctionnement de l'école c'est une surcharge de travail pour notre collègue directrice/teur qui ne peut se consacrer pleinement aux élèves, à l'équipe et à l'école. Dans les administrations d'EPLE et notamment dans les services d'intendance, c'est une charge de travail supplémentaire pour les gestionnaires, personnels dont notre département manque cruellement. Sans aide en vie scolaire, c'est une dégradation de la prise en charge des élèves en collège comme en lycée.

Aux personnes employées directement par l'Education Nationale, s'ajoutent toutes celles et ceux qui, recrutés par les collectivités locales et les associations complémentaires de l'école, sont amenés à travailler quotidiennement dans les écoles (notamment en tant qu'ATSEM), dans les collèges et les lycées (principalement sur des missions d'ATTE).

La suppression de ces emplois aidés va renvoyer au chômage de très nombreuses personnes, y compris de plus de 50 ans, ou plus proches encore de l'âge de la retraite et également ceux possédant la reconnaissance de travailleurs handicapés. La détresse humaine, le scandale social et la fragilisation du fonctionnement des établissements scolaires forment un tout pour nous inacceptable.

Dans ces conditions, le CTSD d'Eure-et-Loir demande au ministre de l'Education Nationale d'intervenir auprès du gouvernement pour obtenir la sauvegarde de ces emplois et leur transformation en emplois statutaires, avec une formation et une qualification, sur des missions qui contribuent au bon fonctionnement du Service Public.